

Mobilité

SUBVENTION TPG/CFF : POUR UN ABONNEMENT ACHETÉ EN 2016



COMMUNE DE
COLLONGE
BELLERIVE

La commune poursuit son encouragement à la mobilité douce.

Elle a donc le plaisir de vous annoncer qu'elle renouvelle l'action de soutien à l'achat d'un abonnement annuel TPG unireso « Tout Genève » ou d'un abonnement annuel général CFF.

Conditions d'octroi de la subvention :

- vous êtes officiellement domicilié sur la commune lors de l'achat de votre abonnement et
- **vous avez acheté entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2016** un abonnement annuel unireso junior, adulte ou senior «Tout Genève» personnel (non transmissible) ou un abonnement annuel général CFF.

Pour recevoir la subvention, présentez-vous à la mairie entre le 1^{er} février 2016 et le 31 janvier 2017, muni de :

- votre carte d'identité
- l'abonnement annuel original des Transports Publics Genevois (TPG)
- l'abonnement original des CFF (swisspass) et **la facture originale**, sur laquelle il est stipulé qu'il s'agit d'un abonnement général

Pas de remboursement possible sur la base d'une photocopie.

Toute personne mineure doit être accompagnée de son répondant légal.

Remboursement de votre **abonnement annuel** :

moins de 25 ans	CHF 150.-
de 25 ans à l'âge AVS	CHF 50.-
AVS	CHF 100.-